

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0286

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0286**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Parmi les différents dispositifs en faveur de l'emploi, la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI) est une commission administrative à caractère consultatif, instituée auprès du représentant de l'Etat dans le département, qui concourt à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions du gouvernement en la matière.

Sa création et ses attributions sont prévues par la loi (articles 8 et 9 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006) et sont plus particulièrement définies par les articles R 5112-11 et suivants du code du travail.

Elle est notamment compétente en matière d'apprentissage en liaison avec le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle, elle coordonne ses travaux avec ceux des commissions ou conseils placés auprès des collectivités territoriales dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, et elle émet, sur les demandes d'agrément, les avis prévus par les dispositions légales.

Au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Sur les territoires du Rhône et de la Métropole de Lyon, il est convenu de maintenir une seule commission départementale de l'emploi et de l'insertion.

Modalités de représentation

L'article R 5112-14 du code du travail définit la composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion, complété par l'arrêté du Préfet du Rhône n° 2015036-0003 du 5 février 2015.

Présidée par le Préfet, elle comprend :

- 1°- Des représentants de l'Etat, notamment le directeur de l'unité territoriale du Rhône, le directeur départemental de la cohésion sociale, l'inspecteur d'académie et la déléguée régionale aux droits des femmes et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- 2°- Des élus, représentants des collectivités territoriales et leurs groupements, dont un représentant du Département du Rhône ou son suppléant, un représentant de la Métropole de Lyon ou son suppléant, un représentant du Conseil régional ou son suppléant et un représentant des Communes ou EPCI ou son suppléant,
- 3°- Des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs,
- 4°- Des représentants des organisations syndicales de salariés,
- 5° - Des représentants des chambres consulaires,
- 6° - Des personnes qualifiées désignées par le Préfet en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'entreprise.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la désignation de son représentant et de son suppléant au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Fouziya Bouzerda en tant que titulaire et monsieur David Kimelfeld en tant que suppléant, pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.